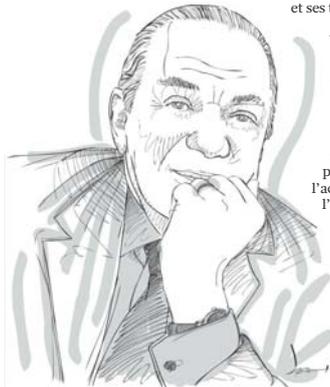


Une certaine idée des affaires à la française

Guy Wyser-Pratte

L'homme d'affaires franco-américain en appelle à repenser les règles de la gouvernance dans l'Hexagone.



J'aime la France. J'y suis né, en pleine Seconde Guerre mondiale. J'y ai grandi, je l'ai quittée, j'y suis revenu. J'y vis souvent. C'est un pays formidable, unique, fort de son histoire et de son patrimoine. C'est un moteur pour l'Europe, avec ses contradictions et ses spécificités, son exception et ses traditions.

J'aime aussi les États-Unis. J'y ai étudié, j'ai servi ses couleurs, j'y ai débuté ma carrière professionnelle. J'aime l'idée que tout y est possible, j'ai plaisir à voir comment les fortunes se font et se défont. J'y ai pu voir également combien l'activisme positif, basé sur l'implication des actionnaires, est capable de renverser des situations que l'on disait perdues. Forme ultime de la démocratie d'entreprise, l'activisme actionnarial est plus que jamais en tant de crise un outil de création de valeur.

Cette double culture devrait être un atout

pour l'analyse des situations complexes. Elle apporte une vision distanciée qui aide à la prise de décision. Pourtant, confrontée à l'affairisme de certains, à leurs habiletés et à leurs rites dépassés, elle tombe à plat. Le modèle français semble parfois archaïque tant il est compliqué d'exercer les principes de bonne gouvernance, et parfois même le simple bon sens. Que dire en effet de ces sociétés commanditées ? Que dire de l'absence de vision de nombreux conseils d'administration qui, parce qu'ils ne portent pas de projets, sont sur la défensive ? Tout cela serait anecdotique, voire amusant, si à la fin il ne s'agissait de décisions stratégiques. Loin de moi l'idée de jeter l'opprobre sur tous, mais la bonne gouvernance, c'est en premier lieu savoir susciter l'adhésion et la mobilisation de ses actionnaires autour d'un projet collectif créateur de valeur ! C'est à ce prix que les décisions apparaissent collégiales, sereines, justes, efficaces.

Faut-il sombrer dans une quelconque fatalité ? Les grandes entreprises et leurs dirigeants ont mauvaise presse. Les patrons « voyous » ont sali dans les mémoires les principes mêmes de profit, de performance et de redistribution. En France, dès qu'un investisseur monte au capital d'une société, on lui prête les pires intentions spéculatives. Pourtant

c'est le rôle de l'actionnaire activiste que de s'assurer de la bonne gouvernance de l'entreprise, d'être le garde-fou contre les dérives d'une direction sans contre-pouvoir. Mais est-ce vraiment possible en France ? Lorsque les autorités de tutelle restent désespérément silencieuses devant des infractions à répétition, lorsque l'omertà règne pendant des assemblées générales où l'on fait fi de toute transparence et de toute

grandes écoles, les mafias informelles ? Pourquoi ne pas entendre les inquiétudes des salariés et des actionnaires ? Pourquoi ne pas reconnaître que l'État et ses bras armés manquent parfois à leurs devoirs de bonne gouvernance ?

Tocqueville disait, lors de son séjour américain : « Ce qui met en danger la société, ce n'est pas la corruption de quelques-uns, c'est le relâchement

« Avec des contre-pouvoirs efficaces et des corps intermédiaires compétents, la France reprendrait sans nul doute sa place de leader en Europe et dans le monde »

loyauté, lorsqu'un simple décompte de votes prête à confusion, lorsque même la justice ne parvient pas à se prononcer sur des litiges, il y a de quoi se demander si la France est prête à prendre le train de la compétitivité et de la modernité. Car à force de protéger ses dérivés patronales, elle met en danger les entreprises et donc les emplois.

Les actionnaires partout en Europe commencent à réagir. Ils s'opposent légitimement à des décisions unilatérales en matière de rémunération et demandent des comptes. Alors pourquoi ne pas dépasser les réseaux d'anciens, les castes des

de tous. » Avec des contre-pouvoirs efficaces et des corps intermédiaires compétents, la France reprendrait sans nul doute sa place de leader en Europe et dans le monde. La collusion des intérêts doit cesser. Tirons la sonnette d'alarme : ce sont toutes les règles de la gouvernance qui doivent être repensées. La croissance économique doit s'accompagner de nouvelles exigences morales, de nouveaux impératifs de transparence. Il est urgent que les responsables économiques entendent les demandes des salariés et des actionnaires. Et si maintenant le changement venait des actionnaires ?

Cyberjustice au cœur de la Cité

Cyril Bourayne et Pierre-Olivier Sur

Les auteurs, avocats au barreau de Paris, réagissent au déménagement du Palais de justice loin du centre de la capitale.

Le déménagement du palais et des 20 tribunaux d'instance dans une tour porte de Clichy provoque un vrai débat. Décidée par le président Sarkozy et la Mairie de Paris, l'opération a été révélée dans le discours du Grand Paris du 29 avril 2009 et ne tient compte ni de la situation financière ni de la révolution numérique de la justice. La Cour des comptes a dénoncé le projet. Le barreau de Paris y est très majoritairement hostile. L'association La Justice dans la Cité vient d'attaquer devant le tribunal administratif la convention signée par l'État avec Bouygues. Au-delà des clichés sur une bataille des anciens et des modernes, de vraies questions se posent pour une justice moderne.

Les promoteurs du déménagement vantent les mérites de l'immeuble de grande hauteur (IGH) de 160 mètres

conçu par Renzo Piano : une muraille végétalisée, pour une vraie cité judiciaire sur la ZAC initialement réservée au village olympique. Ils soutiennent la relance keynésienne, l'image du Grand Paris, et le partenariat public privé avec Bouygues à qui l'État versera un loyer pendant vingt-sept ans.

Leurs détracteurs relèvent le coût de l'opération. Annoncée par la Chancellerie à 545 millions d'euros le 15 février 2012, elle est de plus de 1,666 milliard d'euros selon le BOAMP (Bulletin officiel des annonces des marchés publics) du

« C'est dans le palais actuel, le nôtre - celui de Saint Louis - que la justice est rendue à Paris depuis... les Gallo-Romains »

15 mars 2012, montant non seulement partiel mais sous-évalué. Ils s'interrogent sur le symbole d'une justice qui ne serait plus au cœur de la Cité, selon une acception forte de l'Histoire, puisque c'est dans le palais actuel, le nôtre - celui de Saint Louis - que la justice est rendue à Paris depuis... les Gallo-Romains. Combien de vocations de magistrats et d'avocats y sont nées en parcourant la salle des pas perdus ? Combien de passants, touristes, enfants, adultes, d'hommes et femmes politiques ont ressenti le frisson de la justice qui passe, en longeant simplement les quais de la Seine, à l'approche de Notre-Dame, de l'hôtel de ville et du Louvre ? Il y a dans la force de ces lieux et de ces monuments un sens que

le peuple ressent et auquel les adversaires du nouveau palais sont viscéralement attachés. Enfin, quel site pour la justice est plus idéal que celui de l'île de la Cité, au cœur de la capitale, admirablement desservi par les transports en commun

et universellement connu dans le monde ?

Mais il faut constater que la décision de déménagement repose sur un schéma directeur obsolète de 1996, qui vise : la vétusté des salles d'audience, le manque de place, le risque d'inondation, d'incendie et d'attentats, les difficultés d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Or depuis quinze ans, le palais a considérablement changé suivant les évolutions de la société. Plus de 60 millions d'euros dépensés depuis 2006 pour la sécurisation, les mises aux normes,

réparties dans Paris et les 20 tribunaux d'instance quittant les mairies et la justice de proximité. Ainsi, le nouveau palais offrira-t-il moins d'espace que l'ancien... Enfin, excentré, rompant l'unité du site de la Cité, il restera mal desservi et loin des limites du Grenelle de l'environnement de la consommation énergétique, soit 50 kW/m²/an.

À l'évidence, une nouvelle étude est nécessaire pour mesurer les besoins d'une justice modernisée et dématérialisée et pour évaluer le potentiel de rénovation et d'extension du site actuel. À défaut, la justice du XXI^e siècle sera rendue dans une tour du XX^e siècle, des sommes énormes seront englouties pour un projet dépassé par l'évolution des techniques alors que l'institution judiciaire souffre cruellement de manque de ressources, qu'il s'agisse des personnels ou des moyens matériels.

Au dernier congrès de la FNUJA (Fédération nationale de l'Union des jeunes avocats) en mai 2012, Robert Badinter, membre du comité d'honneur de l'association La Justice dans la Cité, a dessiné trois lignes de mouvement pour la justice de demain : une place centrale dans l'État et la société ; la révolution numérique qui va changer les habitudes et les lieux, jusqu'à l'éloquence judiciaire ; la globalisation et la mondialisation des échanges, donc du droit. Il voit dans la future Cité judiciaire « une absurdité ». Cette nouvelle justice, à la fois justice numérique et internationale, n'aura pas besoin d'un IGH, comme on aurait pu le croire il y a plus de quinze ans, c'est-à-dire il y a un siècle, mais d'un rayonnement exceptionnel qui ressemble à Paris, place forte du droit dans le monde.

* Et président de l'association La Justice dans la Cité pour le premier.



DESSINS DOBRITZ

Bibliothèque des essais



Journal d'un optimiste
GUY SORMAN,
FAYARD,
530 P., 24 €.

FREDERIC DE MONICAULT

PEUT-ON encore être optimiste aujourd'hui ? La crise économique redouble, les tensions géopolitiques s'attisent un peu partout et les grands choix de société n'ont jamais paru aussi problématiques. Pourtant, Guy Sorman continue à repérer des ferments d'espoir. Son Journal d'un optimiste est d'abord un journal rythmé - une « chronique de la mondialisation » selon son auteur -, déroulé au fil des jours et avec une belle appétence pour les voyages. Comme si un

regard éclairé sur la France se nourrissait d'abord de la perception du grand large. Avec un optimisme tout particulier pour les États-Unis, des arcanes de l'Administration Obama au poids socioculturel de Thanksgiving, la fête nationale, en passant par « l'optimisme irrationnel » de Steve Jobs, le fondateur d'Apple disparu l'année dernière.

Mais Sorman regarde aussi attentivement du côté de la Chine, se demandant à intervalles récurrents quand et comment le Parti communiste sera terrassé. Son pénultième chapitre lui permet de rappeler qu'à chaque voyage en Chine, il en dé-

couvre une nouvelle : « En dépit de ses imperfections - tyrannie, pauvreté, corruption -, chacune se révèle tout de même préférable à la précédente. » L'espoir d'une révolution démocratique est donc réel.

Le premier chapitre s'ouvre par un hommage à Lévi-Strauss, dont « on a peu ou pas souligné ce qu'il (il) devait à New York ». Ayant fui la France en 1941, réfugié aux États-Unis, son passage par la Nouvelle École des sciences sociales puis son poste d'attaché culturel à l'ambassade lui permettent de multiplier les rencontres d'envergure. « Sans cette

équipée américaine, peut-être serait-il resté un anthropologue parmi d'autres », note Sorman. Souvenirs, entretiens, photographes prises sur le vif : tous ces fragments du quotidien alimentent son Journal d'un optimiste, qui fait régulièrement le lien entre la petite et la grande histoire.

L'auteur n'est pas un indigné, bien plutôt un témoin éclairé, pétri de culture géopolitique - indispensable pour remettre notre monde en perspective. Faut-il s'offusquer de sa vision résolument libérale ? Elle alimente en tout cas une réflexion stimulante.